

0450840U
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE PAUL ELUARD
28 RUE CLAUDE DEBUSSY
45120 CHALETTE SUR LOING
Tel : 0238854505

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REMISE GRACIEUSE

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2016-2017
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration
Convoqué le : 18/10/2016
Réuni le : 08/11/2016
Sous la présidence de : Philippe Marion
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- Vu l'acte 19-14 du CA du 30 juin 2014
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'accord de remise gracieuse par le chef d'établissement

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

REMISE GRACIEUSE RESTAURATION
Sur proposition de l'ordonnateur et du comptable, le CA fixe à 30 € le seuil en dessous duquel l'ordonnateur peut avec l'agent comptable décider d'une remise gracieuse, sur demande de la famille, pour une créance alimentaire

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0